

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2026-041 – Attribution des marchés « Réhabilitation du bâtiment » - Marché couvert du centre-bourg
de Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie – Lots 5 et 6**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu la décision n°2025-103 relative à la déclaration sans suite des lots n°5 traitement des façades et n°6 menuiseries extérieures bois,
- Considérant le projet de la commune de revitalisation du centre-bourg et notamment la réhabilitation du bâtiment « Marché couvert »,
- Considérant qu'une procédure adaptée allotie de marché public de travaux a été engagée à cet effet, Lot n°01 curage démolition - Lot n°02 gros œuvre - Lot n°03 charpente bois - Lot n°04 couverture étanchéité - Lot n°05 traitement de façades - Lot n°06 menuiseries extérieures bois - Lot n°07 métallerie - Lot n°08 menuiseries intérieures-cloisons-doublage - Lot n°09 carrelage – faïence - parquet - Lot n°10 peinture - Lot n°11 chauffage ventilation plomberie - Lot n°12 électricité - Lot n°13 mobilier et équipements,
- Considérant la relance des lots déclarés infructueux 5 et 6 en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable le 24/11/2025 pour le lot n°5 et le 6/03/2026 pour le lot n°6,
- Considérant les rapports d'analyse des offres finales établis par l'économiste du maître d'œuvre,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer comme suit, les lots susvisés dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment « Marché couvert » du centre-bourg de Conde-sur-Noireau à Condé-en-Normandie :

Lot n°05 – Traitement des façades

- 1- LB BELLARD pour un montant global et forfaitaire de 82 440 euros HT

Lot n°02 – Menuiseries extérieures bois

- 1- SART MOUSSET JEAN-PIERRE & FILS pour un montant global et forfaitaire de 291 721.02 euros HT

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 11 juin 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE